

Graye-sur-mer

bulletin municipal d'informations

1997
s o m m a i r e

éditorial

Nous venons de commencer une nouvelle année et, même si la période en est maintenant passée, nous ne renonçons pas au plaisir de vous offrir nos vœux très sincères pour vous-mêmes et vos familles. Pussions-nous garder au mieux bonne santé et joie de vivre. Nos pensées vont naturellement de façon très particulière vers ceux d'entre vous qui se heurtent aux difficultés souvent insurmontables liées à la crise de l'emploi. Souhaitons qu'une embellie, même légère, atténue autant que faire se peut les souffrances liées à ce drame.

1996 a été pour nous l'année d'une manifestation franco-alliée de caractère qui s'est déroulée le 12 mai autour de l'implantation du mémorial du régiment illustre «INNS OF COURT» à la Brèche de la Valette. Ce morceau de granit de Cornouailles veut porter un double témoignage et constituer tout à la fois un hommage aux héros de la Libération et un message d'espoir à tous ceux qui œuvrent chaque jour pour le progrès des hommes : «To the noble living and to the noble dead».

La sobriété de la cérémonie, la présence des Vétérans et d'un détachement du Régiment, celle de la très bonne musique régimentaire ainsi que le nombre important de participants ont contribué à faire de cette manifestation un temps fort de notre vie communale.

Mais 1996 a été aussi, bien entendu, une année capitale pour la mise au point des projets importants relatés dans ces pages : construction d'une nouvelle station d'épuration aux normes des années 2000, création d'un lotissement communal dans le respect de l'environnement.

La vie des groupes n'a pas faibli : activités jeunes toujours bien suivies et partiellement renouvelées, rencontres fréquentes des Anciens, excursion de milieu d'année, retrouvailles diverses autour d'une bonne table, festivités originales pour nous cette année avec le tir d'un vrai feu d'artifice comme au bon vieux temps.

Au quotidien, nous nous réjouissons de l'apparition récente mais effective d'un nouveau boulanger fidèle au principe de la tournée si utile pour beaucoup d'entre nous.

Nous voulons vous assurer que le conseil municipal et toutes les personnes en charge des problèmes communaux seront heureuses d'accueillir vos suggestions diverses et auront à cœur, dans les mois à venir comme par le passé, de faire tous leurs efforts pour promouvoir à notre échelle, aussi bien au quotidien qu'au plan des diverses infrastructures, l'épanouissement de notre collectivité et de ses habitants.

Michel Grimaux
Maire de Graye-sur-mer

1 ✍ Éditorial

2 ✍ Un lotissement communal intégré au Village

... L'aménagement de la brèche de Graye

3 ✍ Les ordures ménagères

... Une nouvelle station d'épuration

4 5 Une nouvelle station d'épuration ... (Suite du dossier)

6 ✍ L'extension du cimetière

... Activités pour les Jeunes

... Les animations à l'École

7 ✍ Gymnastique...

... Le tournoi de volley-ball...

... Les échos du «Club des Tamaris»

... Le voyage communal

... Le repas des Anciens

... Comité des fêtes

8 ✍ Depuis janvier 1995...

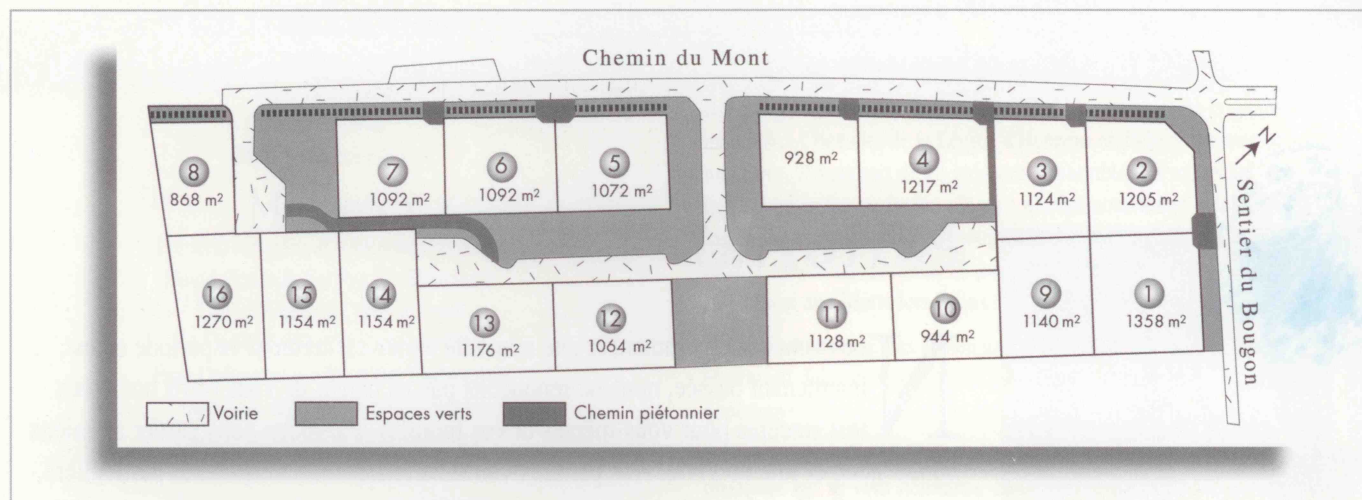
... Hommage à Lucien Géant

... Hommage à Douglas Rippon

... Renseignements ordures ménagères

... Téléphones utiles

UN LOTISSEMENT COMMUNAL INTÉGRÉ AU VILLAGE



La commune a pu mener à bien le lotissement de la réserve foncière constituée au lieu-dit "le Mont" en limite sud du bourg en 1994. Cette opération avait été préparée dans le cadre du programme général d'effacement des réseaux aériens du Bougon et de celui du renforcement de la protection incendie réalisé en 1995.

Le parti d'aménagement retenu est celui de parcelles relativement spacieuses agrémentées de larges espaces verts et s'appuyant sur le chemin du Mont déjà urbanisé de façon harmonieuse sur son côté ouest. L'ensemble devrait donc constituer un secteur où il fait bon vivre, l'opération tendant à concilier la technique du lotissement avec celle de l'aménagement de village.

Le programme se décompose en deux tranches de dix-sept lots, soit huit lots (dont un détaché par anticipation) en première tranche et neuf en seconde tranche. La vente des lots de la première tranche est d'ores et déjà autorisée

dans l'attente de la réalisation de la seconde tranche qui s'écartera quelque peu des voies existantes et comportera notamment la création d'une place centrale.

Les travaux complémentaires de la première tranche, portant entre autres sur la création de l'alimentation en gaz et l'élargissement du chemin du Mont, devront avoir lieu prochainement ; la commune envisage de poursuivre dans la foulée, après consultation de prix, la réalisation de la deuxième tranche. La mise en voie piétonne de la section sud du chemin Bagnard assurera la sécurité du cheminement des enfants ainsi que de toutes les personnes concernées vers l'école et vers le Bourg.

Nous formons le vœu que les nouvelles familles qui nous rejoindront grâce à ce programme d'accession à la propriété puissent profiter au mieux du cadre de vie de notre beau village.

L'AMÉNAGEMENT DE LA BRÈCHE DE GRAYE

En 1994, un dossier d'aménagement du site historique de la Brèche de Graye est établi par la commune dans le cadre de la procédure dite du contrat de canton. Cette procédure, instituée pour un délai de trois ans qui peut être exceptionnellement prolongé, permet de financer sur la base de taux majorés les investissements qualifiés de "structurants" pour le canton. C'est dire que l'intérêt de l'investissement envisagé doit en principe dépasser notablement le cadre de la commune. Le filtrage des dossiers et le choix des taux de subvention sont effectués par une commission spéciale du Conseil Général.

Le projet déposé concerne l'équipement et la rénovation du Point d'accueil, la réparation de l'ancienne voie construite par les allemands pendant la seconde guerre mondiale, la création d'un véritable parking, des travaux de voirie avenue du Général de Gaulle et l'implantation de toilettes publiques à proximité de la plage.

Le coût global de ce programme d'équipement, estimé à 1 million de francs, est subventionné à hauteur de 80 % par le Conseil Général sur son programme touristique complété par le programme contrat de canton.

C'est à partir du printemps 1994 qu'un certain nombre de travaux sont effectivement réalisés :

- le Point d'accueil est équipé de réseaux et d'une porte neuve. Le ravalement de la façade est effectué en 1996.
- la chaussée de béton est restaurée à l'identique sur un linéaire de 200 mètres environ.
- le parking est reprofilé, stabilisé et mis hors d'eau. Sa capacité est désormais portée à 150 voitures.
- la portion de l'avenue du Général de Gaulle qui mène à la Brèche de Graye est complètement refaite à neuf.

Cependant des travaux restent à réaliser, notamment l'installation des toilettes publiques. Plusieurs propositions sont actuellement à l'étude, mais le choix final n'est pas encore déterminé.

En 1996, un dossier complémentaire d'aménagement de la Brèche de Graye est monté dans le but d'obtenir, toujours par le biais du contrat de canton, des subventions supplémentaires pour améliorer la circulation des piétons, des vélos et des véhicules entre le CD 514 et la Brèche proprement dite. Ce dossier est lui-même retenu par la commission du contrat de canton. Ceci devrait permettre d'engager des travaux complémentaires d'amélioration du chemin d'accès à la plage.

LES ORDURES MÉNAGÈRES :

Collecte et traitement seront revus dans les années à venir

La réglementation générale progressivement mise en place impose de nouvelles contraintes en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le schéma départemental en cours d'élaboration a pour objectifs, conformément à la loi, de réduire la production et la nocivité des déchets, de développer leur recyclage et leur valorisation et de supprimer les décharges brutes.

Le syndicat de traitement des surplus ménagers du Bessin auquel la commune de Graye est rattachée s'est rapproché de tous les autres syndicats d'ordures ménagères de l'ouest du Calvados pour étudier les différentes solutions concrètes envisageables.

A partir d'un document de base élaboré par le bureau d'études APAVE NORMANDIE, le groupe de travail de la région ouest Calvados sélectionne un projet de restructuration complète correspondant au meilleur rapport qualité / efficacité / prix possible dans le respect des nouvelles normes.

La filière retenue prévoit à terme un ramassage sélectif du verre, du plastique, des cartons et des métaux. Deux systèmes de collecte pourraient être utilisés selon l'importance des communes : passage périodique d'une benne spéciale en porte-à-porte pour chaque type de matériau ou dépôt par l'usager dans des conteneurs spécialisés comme nous le pratiquons déjà pour les verres. Les déchets verts et les gravats devraient être apportés dans des déchetteries. La collecte habituelle des ordures ménagères ne concernerait plus que les déchets fermentescibles de cuisine.

Les équipements à réaliser seraient donc les suivants :

- acheter des conteneurs ;
- créer un centre de tri destiné au recyclage des matériaux collectés sélectivement en amont ;
- construire une ou plusieurs plate-formes de compostage des déchets verts et un incinérateur de grande capacité ;
- implanter des centres de transfert pour les régions éloignées de l'usine d'incinération et un grand nombre de déchetteries.

Toutes ces nouvelles mesures, très contraignantes, devront en principe être mises en place progressivement d'ici l'année 2002. Les incidences seront très lourdes à l'échelle des communes. Ainsi le budget ordures ménagères de la commune de Graye pourrait doubler d'ici 2002, passant de 150 000 à 300 000 francs. Une tonne de déchets collectée et traitée coûte aujourd'hui 500 francs TTC ; elle coûtera dans les 1 000 francs TTC quand les équipements seront réalisés. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est donc appelée, hélas !, à augmenter très fortement dans les années à venir.

Souhaitons que les pouvoirs publics, qui prennent conscience chaque jour davantage de l'énormité des coûts engendrés par les objectifs retenus, décident d'étaler sur une période plus longue la mise en œuvre de cet ambitieux programme.

De toute façon, la coopération entre collectivités constitue, dans cette situation, la meilleure méthode pour contenir les coûts. Le groupe de travail de la région ouest Calvados propose un regroupement de l'ensemble des syndicats intercommunaux concernés, dont l'activité intéresse plus de 200 communes, en un syndicat mixte ayant pour compétence d'organiser la collecte sélective et de réaliser les nouveaux ouvrages nécessaires pour atteindre les objectifs réglementaires. Des négociations sont engagées entre les différents partenaires, mais ce syndicat n'est pas encore opérationnel. Pourtant le temps presse ...

UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

**L'année 1997 sera marquée
par la réalisation d'un très gros projet :
la construction d'une nouvelle station d'épuration.
Ce bulletin est l'occasion de vous présenter
en détail ce dossier.**

Le service de l'eau et de l'assainissement à Graye

L'eau potable consommée par les habitants de Graye provient du forage de Courseulles situé dans le virage de la route montant de Graye à Courseulles, juste après le pont sur le bras de la Seules. Ce forage est exploité par la Compagnie Générale des Eaux (CGE), fermier de la commune de Courseulles. La commune de Graye achète l'eau à la CGE et la distribue grâce à son réseau d'adduction réalisé en 1960. Ce réseau est géré par la CGE pour le compte de la commune. L'eau utilisée par le Château de Vaux provient d'un forage propre, suffisant seulement aux besoins de l'établissement et à ceux des habitants du hameau de Vaux. Après utilisation, toutes ces eaux doivent être nettoyées avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

En 1971, la commune de Graye s'est dotée d'une station d'épuration et d'un réseau de collecte des eaux usées ("le tout-à-l'égout"). Au fil des extensions, le réseau a aujourd'hui une longueur de 5500 mètres et dessert la très grande majorité des habitations de la commune. Conçue pour traiter l'eau de la commune et de l'aérium, la station a été construite sur un terrain cédé par le Département et situé entre la résidence de la Valette et l'entrée du Château. Cette station, éditée sur la base d'un procédé allemand très moderne pour l'époque, fut la première réalisée dans le canton de Ryes. Depuis 1973, la station est exploitée par la CISE, mais les redevances d'assainissement payées par les usagers sont perçues par la CGE avec les factures d'eau.

Pourquoi rénover la station ?

La station actuelle est régulièrement inspectée par le service administratif et technique d'entretien des stations d'épuration (SATESE). Son fonctionnement épuratoire est globalement satisfaisant et les analyses de l'eau de mer faites cette année près du point de rejet ont donné des résultats favorables (catégorie A).

Toutefois, la station connaît des limites justifiant un nouvel investissement après 25 ans de bons et loyaux services. Sa taille tout d'abord est une limite au développement de la commune. En effet, sa capacité réelle permet de traiter les effluents de 1 500 équivalents-habitants (EH), alors qu'elle reçoit un volume correspondant à 900 habitants l'hiver mais à 1 800 habitants l'été avec les campeurs (les campeurs produisent toutefois moins d'effluent par personne que les résidents permanents). Ne pas accroître la capacité de traitement empêcherait la réalisation de tout projet de développement de la population, comme celui prévu au lotissement du Mont.

En second lieu, la réglementation a rapidement évolué au cours des dernières années et les exigences sont sans cesse croissantes tant en ce qui concerne la qualité des eaux rejetées que la fiabilité du fonctionnement des stations ou de l'élimination des boues d'épuration. Il fallait donc ajouter à notre installation un système de traitement permettant de respecter les nouvelles normes de qualité bactériologique pour les eaux rejetées en zone de baignade (décret du 20 septembre 1991). Nous avons aussi à nous préoccuper du stockage des boues d'épuration sur une longue période, sachant qu'elles ne peuvent être épandues qu'entre les mois d'août et novembre sur certains terrains, selon un

plan établi par la chambre d'agriculture. Enfin, un certain nombre d'améliorations devaient être apportées pour renforcer l'efficacité et la fiabilité du système de traitement, les communes devenant aujourd'hui complètement responsables de la qualité de leurs effluents.

Assistée par la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) du Calvados, qui avait déjà conçu la station actuelle, la municipalité a étudié plusieurs solutions techniques, allant de la construction d'une station entièrement neuve, seuls ou avec une autre commune, jusqu'au raccordement au grand projet de la Côte de Nacre.

Finalement, après comparaison des éléments techniques mais surtout financiers des diverses solutions, il a été décidé de rénover la station actuelle et d'y adjoindre un système de traitement tertiaire à finalité bactériologique. Cette solution était de loin la moins coûteuse, car il ne faut pas oublier que transporter des effluents à longue distance nécessite d'installer des canalisations et des postes de refoulement coûteux, sans parler des charges d'exploitation plus élevées dans les solutions alternatives étudiées.

Le projet retenu

Le projet élaboré par la DDAF permet de traiter les effluents de 2 500 équivalents-habitants en respectant les normes les plus récentes. Le schéma page 5 détaille les différentes phases du traitement. Le silo de stockage de 520 mètres cubes qui sera construit permettra de conserver les boues jusqu'aux périodes normales d'épandage avant de les évacuer. Il sera couvert et muni d'un dispositif d'élimination des odeurs par charbon actif.

Un dispositif de téléalarme-télégestion équipera la station et les postes de refoulement de la Valette et du Bourg, afin de pouvoir contrôler en temps réel le bon fonctionnement des équipements. Le local d'exploitation sera rénové, la voirie de desserte sera améliorée et des espaces verts seront aménagés pour masquer les installations, notamment en limite Est du site.

Plusieurs possibilités techniques de désinfection des eaux avant rejet vers la mer ont été étudiées. Après élimination du traitement à l'ozone pour des raisons de coût et de la chloration-déchloration qui présente des effets négatifs au plan écologique, deux procédés ont retenu l'attention : le lagunage naturel et les ultra-violetts.

Dans un premier avant-projet sommaire établi en mars 1995, la DDAF proposait un traitement par lagunage. Ce procédé bien adapté aux petites stations nécessite une surface d'eau d'un hectare et des sols appropriés. Une étude de sol commandée au Centre d'études du bâtiment et des travaux publics (CEBTP) a conclu négativement sur la possibilité d'implanter un lagunage sur le terrain de la station. La technique des ultra-violetts a donc été retenue pour ce traitement. Il s'agit de faire circuler l'eau épurée dans un canal ouvert dans lequel sont immergées des lampes placées perpendiculairement aux flux. Ces lampes à basse pression de vapeur de mercure produisent des rayonnements ultra-violetts dont l'énergie tue les micro-organismes. Cette technique propre et sans effet sur le milieu naturel permet d'obtenir une épuration qui se situe bien au-delà de la nouvelle norme de désinfection des eaux de baignade.

Un investissement considérable prêt à démarrer

Un appel d'offres sur performances a permis de choisir l'entreprise chargée d'établir le projet technique définitif et de réaliser les travaux. La commission spéciale d'appel d'offres constituée au sein du conseil municipal conformément à la loi a suivi depuis le début la conception du projet de station. Après appel de candidatures largement diffusé en France, la commission a sélectionné 8 entreprises dont 5 ont remis un dossier d'appel d'offres complet. Ces dossiers ont été analysés avec l'aide de la DDAF et chaque entreprise a été auditionnée par la commission qui a été amenée à demander divers aménagements au projet. C'est l'entreprise Wangener qui a finalement été retenue pour réaliser la nouvelle station.

Le projet détaillé atteint un coût de 4,5 millions de francs hors taxes (soit 500 millions de centimes taxes comprises). C'est un investissement considérable à l'échelle d'une commune comme Graye. Cette opération n'est rendue possible que par un financement exceptionnel tout à fait favorable : le projet est subventionné à hauteur de 80 % hors taxes par le Conseil Général et le ministère de l'agriculture d'une part, par l'Agence de l'Eau d'autre part. Il faut comparer ce taux avec celui qu'obtiennent les projets actuels, taux plafonné dans le meilleur des cas à 70 %. La partie de la dépense qui demeure à la charge de la commune, soit 20 % du coût de la station, sera elle-même financée par un emprunt auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, au taux superbônifié de 3,5 % l'an. La commune devra assurer le pré-financement de la TVA qui, dans ce cas particulier, lui sera remboursée par l'Etat avec un différé de quelques mois.

Les travaux de construction de la station démarreront dans le courant du premier semestre 1997 et dureront environ un an. Une étude d'impact de ce nouvel équipement sur l'environnement a été réalisée par un organisme spécialisé, le bureau d'études SOGETI ; cette étude confirme qu'il n'y aura pas de conséquences défavorables sur la qualité des eaux de mer, ni de nuisances en matière d'odeurs ou de bruit.

La renégociation de l'exploitation

Jusqu'à présent, le système d'assainissement de Graye était géré par la CISE. A l'occasion de la construction de la nouvelle station, un appel d'offres a été organisé pour négocier un nouveau contrat d'affermage.

Trois entreprises ont finalement remis des offres détaillées : la CISE, la Lyonnaise des Eaux et la Générale des Eaux.

Après audition des responsables de ces entreprises par la commission chargée de suivre le dossier de l'assainissement, le conseil municipal a décidé en décembre de retenir la CISE qui avait présenté l'offre la plus intéressante financièrement et qui a déjà fait dans le passé auprès de la commune la preuve de ses compétences et de sa bonne organisation. Le contrat de 12 ans a pris effet le 1er janvier 1997.

L'exploitation de la nouvelle station et du réseau devrait coûter annuellement un peu plus de 320 000 francs hors taxes pour 37 000 mètres cubes d'effluent traités. A cette somme vient s'ajouter pour la commune et hors contrat d'affermage la charge financière des emprunts contractés pour le programme d'assainissement.

Le souci constant de contenir les coûts pour l'usager

Toutes ces négociations et programmations de travaux sont conduites avec le souci constant de contenir les coûts, afin de limiter au maximum l'impact sur la facture à acquitter par les habitants de Graye et par le Château de Vaux qui représente environ 40 % des volumes traités dans la station. Ces investissements rendus obligatoires par l'évolution des exigences réglementaires en matière d'hygiène et d'environnement sont couverts par les redevances d'assainissement réclamées aux usagers. En l'état actuel des prévisions, il semble certain que le coût global d'un mètre cube d'eau (facturation eau + redevance assainissement) demeurera inférieur au coût facturé aux usagers raccordés à la station Côte de Nacre compte tenu des charges d'exploitation très élevées de ce dernier équipement.

Pour le premier semestre 1997, les tarifs s'élèvent à :

- **Pour l'eau** : - Redevance fixe (abonnement) 100 f + location du compteur et taxes diverses.
 - Redevance au m³ : 8,75 F
 - à compter du premier m³ consommé.
- **Pour l'assainissement** : - Redevance fixe (abonnement) 200 F
 - + TVA à 5,5%
 - Redevance au m³ : 10 F + TVA à 5,5%
 - à compter du premier m³ consommé.

Schéma de fonctionnement de la station d'épuration renouvelée

I. Arrivée des eaux usées à partir des postes de refoulement de la Valette et du bourg (actuellement environ 35 000 m³/an).

Les volumes réels seront mesurés par des débitmètres.

II. Prétraitement des eaux usées : (numéros 2-3-4-5 sur le plan).

1. Dégrillage afin de retenir les déchets les plus grossiers (des paniers existent aussi sur le réseau)

2. Dessablage pour extraire les sables et graviers afin d'éviter les dépôts dans les conduites et protéger les pompes contre l'abrasion

3. Dégraisage : élément nouveau de la station destiné à retenir les graisses figées dans les eaux usées afin de favoriser le travail épurateur des bactéries à l'étape suivante.

L'ensemble du dispositif de prétraitement sera couvert et l'air sera filtré sur charbon actif afin de prévenir la propagation éventuelle d'odeurs.

III. Traitement biologique dans le bassin d'aération : (numéro 7 sur le plan).

Dans ce bassin de 350 m³, des bactéries se "nourrissent" de la pollution, se reproduisent et s'agglomèrent pour former un flocc, les "boues d'épuration". Dans ce bassin, l'eau est brassée et aérée pour améliorer l'efficacité du traitement. Il est aussi prévu de traiter l'azote, ce qui est une nouveauté, afin de limiter le taux de nitrates dans l'eau épurée.

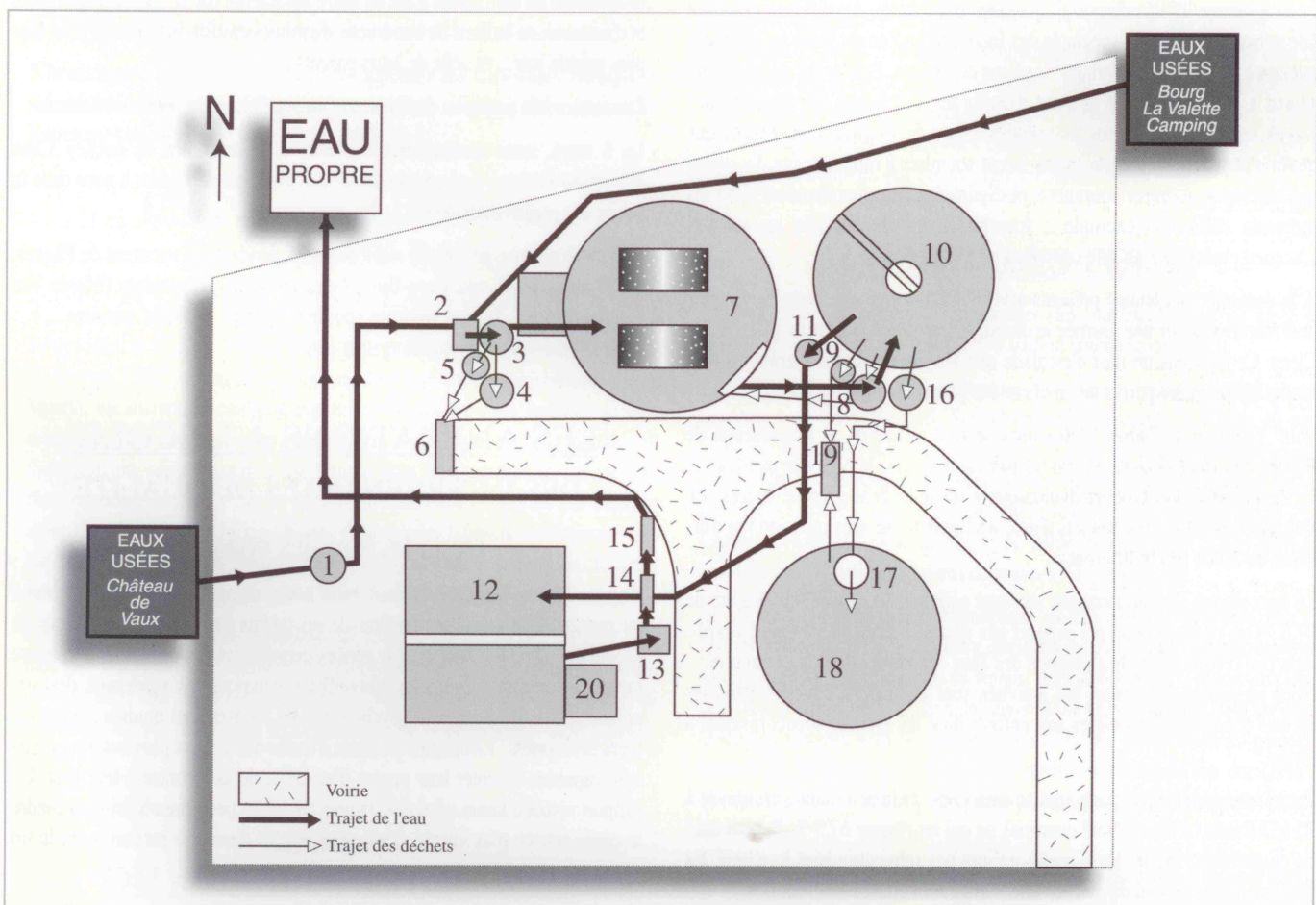
IV. La décantation secondaire : (numéros 8-9-10-11-16-17-18 sur le plan).

Dans le clarificateur, l'eau est séparée de la boue. Une petite partie des boues est renvoyée vers le bassin d'aération afin d'y maintenir une masse suffisante de bactéries. L'essentiel des boues est séché puis stocké dans un nouveau silo à boues d'une capacité de 520 m³ (82 m³ pour le silo actuel).

Ce silo est couvert et l'air qui y circule est filtré sur charbon actif.

V. Le traitement tertiaire : (numéros 12-13-14 et 15 sur le plan).

Il s'agit d'une nouveauté destinée à améliorer la qualité bactériologique des rejets. L'eau venant du clarificateur est stockée dans les deux bassins de l'ancienne station puis filtrée afin d'améliorer sa limpidité. Elle passe ensuite en débit régulier dans un canal comprenant des lampes à ultra-violettes émettant une énergie qui tue les microbes. L'eau épurée est alors acheminée vers la mer dans laquelle elle est rejetée près de la brèche de l'aérium.



- | | | |
|--|--------------------------------------|-------------------------|
| 1 - Poste de relèvement | 8 - Dégazage | 15 - Canal de comptage |
| 2 - Dégrilleur mécanique | 9 - Bac à écumes | 16 - Poste de recyclage |
| 3 - Dégraisseur dessableur | 10 - Clarificateur raclé | 17 - Silo épaisseur |
| 4 - Lit à sables | 11 - Poste des eaux traitées | 18 - Silo à boues |
| 5 - Bac à graisses | 12 - Bassin tampon des eaux traitées | 19 - Aire de chargement |
| 6 - Aire de lavage des Prétraitements | 13 - Filtre à sables | 20 - Local de commande. |
| 7 - Bassin d'aération de type « fines bulles » | 14 - Chenal de désinfection U.V. | |

L'EXTENSION DU CIMETIÈRE

Au cours de l'été 1994, 70 mètres de mur ont été édifiés pour étendre le cimetière communal vers l'ouest. La hauteur de l'ouvrage, limitée à 1m50, et son implantation en léger retrait sur la plateforme de terre compactée qui surplombe le terrain naturel assurent une bonne insertion de cette extension dans le site de l'église et de la grange aux dîmes. Le cimetière comporte désormais cinquante-six emplacements supplémentaires.

Un plan d'aménagement de l'extension a été réalisé en tenant compte des exigences actuelles en matière de sépulture. L'octroi des concessions se fait dans l'ordre prévu sur le plan pour faciliter la réalisation des travaux.

Toute personne qui habite à Graye ou qui est propriétaire d'une résidence

peut, si elle le souhaite, être inhumée dans le cimetière du village. Elle peut aussi y inhumér un des membres de sa famille à condition qu'il s'agisse d'un ascendant ou d'un descendant direct.

L'implantation d'un caveau s'accompagne obligatoirement d'une demande de concession de 50 ans. A titre expérimental, la commune fournira ce caveau à des conditions financières avantageuses. Pour les familles qui remplissent les conditions de résidence ou de propriété indiquées ci-dessus, les réservations à l'avance sont possibles, mais dans ce cas le caveau est obligatoire.

Même si ces quelques mesures semblent contraignantes, l'application du système devrait permettre une bonne utilisation du cimetière et faciliter la gestion des emplacements.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la mairie.

Tarif des concessions applicable à l'ensemble du cimetière :

15 ans : 1 200 francs / 30 ans : 2 400 francs / 50 ans : 3 000 francs.

Toutes les concessions sont renouvelables.

LES ACTIVITÉS DE LOISIR & ÉDUCATIVES

ACTIVITES POUR LES JEUNES

Chaque année après la rentrée des classes, un programme d'activités est élaboré à l'intention des jeunes. Il est le résultat d'une concertation préalable au cours d'une réunion qui se tient à la mairie.

Le programme 95-96 comportait quelques nouveautés. Ainsi furent proposés une soirée karaoké et le spectacle des Inconnus au Zénith. Dans les deux cas quelques adultes purent partager le plaisir des jeunes. Puis ce fut un week-end sportif à la base nautique de Pont d'Ouilly les 4 et 5 mai. Au programme : Kayak, escalade, VTT, sous les conseils avisés de moniteurs de la base. Les qualités physiques des participants furent soumises à rude épreuve. Ils surent par ailleurs se montrer courageux et dissimuler leur appréhension dans les moments difficiles (exemple : franchissement de cascade en kayak). L'accueil chaleureux au gîte contribua au plaisir de tous.

A la demande des jeunes présents à la réunion de rentrée, cette expérience sera renouvelée sur une journée le dimanche 1er juin à la base de plein air de Clécy. Ce n'est pas un mur d'escalade que les jeunes auront à gravir, il leur faudra affronter les parois des rochers des parcs, un autre défi à relever.

Pour "l'activité de l'année", 26 jeunes se sont retrouvés au Futuroscope de Poitiers les 16 et 17 avril. Parmi les pavillons visités, le nouveau pavillon de la Vienne avec son cinéma dynamique a recueilli beaucoup de succès. Le spectacle nocturne avec ses jets d'eau, ses lumières, sa musique, son feu d'artifice, ne laisse pas indifférent.

Le taux moyen de fréquentation aux sept activités de l'année 95-96 a été de 17,3. Il est en léger recul par rapport aux années précédentes et peut s'expliquer par l'évolution de la pyramide des âges des jeunes dans la commune. Nous rappelons que toutes les activités sont également ouvertes dans les mêmes conditions financières aux enfants dont les grands parents résident à Graye.

Pour l'année écoulée, la participation financière de la commune s'est élevée à 25 653 francs (arbre de Noël compris), ce qui représente 67,9 % du coût total du programme. Toutes les activités ne sont pas subventionnées à ce taux, les plus onéreuses le sont davantage afin d'alléger la charge des familles.

Parlons maintenant de l'année 1996-1997 !

Madame Foucher anime depuis la rentrée deux ateliers théâtre

- 13 enfants de 6 à 11 ans fréquentent un atelier le lundi de 17 h 30 à 18 h 30,
- 7 adolescents fréquentent celui du mardi de 17 h 45 à 18 h 45. Une soirée sera proposée au mois de juin.

Le dimanche 5 janvier 1997 à 15 heures, les enfants et leur famille ont été invités pour le traditionnel Arbre de Noël qui a eu lieu au château de Vaux. La partie spectacle était assurée par Jacques Ibourk et ses caniches acrobates. L'artiste et sa partenaire se sont acquittés de leur mission avec brio, apparaissant sans conteste comme de véritables professionnels du spectacle ; ce programme de distraction a été en outre agrémenté par la confection d'objets et d'animaux en ballons de baudruche distribués ensuite aux enfants pour leur plus grande joie... et celle de leurs parents !

Les sorties à la patinoire de Caen, toujours plébiscitées, sont maintenues.

Le 8 mars, nous envisageons d'assister à la rencontre de hockey Caen /Clermont-Ferrand. Les adultes intéressés pourront se joindre à nous dans la limite des places disponibles.

La grosse activité de l'année nous conduira pendant les vacances de Pâques, du 21 au 23 avril, aux **Pays-Bas**. Nous visiterons Amsterdam (Musée Van Gogh, canaux ...) et ses environs (polders, champs de fleurs, moulins ...).

LES ANIMATIONS À L'ÉCOLE : DES INTERVENANTES DE QUALITÉ

De la lecture des contes...

Brigitte Meyer-Lepoutre connaît bien notre village pour y avoir séjourné longtemps. Elle a su faire profiter de ses talents de conteuse les enfants de l'école primaire pendant quatre années consécutives. A raison d'une heure mensuelle environ, des contes merveilleux, classiques ou modernes, destinés notamment à développer la psychologie des enfants sont étudiés collectivement et racontés. Les jeunes en cours d'année deviennent plus autonomes, ils sont capables de créer leur propre histoire et de la raconter à leur tour. Un support visuel comme celui des ombres chinoises peut être choisi pour rendre le conte encore plus vivant. Un spectacle peut ainsi être préparé pour la fin de l'année scolaire.

Une animation vraiment intéressante qui a permis aux jeunes écoliers de développer régulièrement leur sens de l'écoute et d'enrichir leur vocabulaire.

...à la découverte du théâtre

L'an passé, les enfants ont suivi pendant un trimestre une sensibilisation à l'expression corporelle et au jeu de scène, à raison d'une heure hebdomadaire. L'objectif était de permettre à chacun de s'exprimer et de monter un petit spectacle au mois de juin.

Pour ce faire, l'école a fait appel à une habitante de Graye, Chantal Foucher, qui côtoie depuis longtemps les jeunes enfants et les adolescents. Elle assure des ateliers dans des groupes scolaires divers notamment au collège de Courseulles et pratique diverses activités d'initiation au théâtre dans le département de la Manche.

Le spectacle de fin d'année était convaincant. De nombreuses personnes notamment des jeunes et les parents des élèves de l'école primaire sont venus à la colonie d'Elbeuf pour apprécier le travail réalisé. Les prestations d'une troupe d'adolescents de Saint-Lô venue pour convaincre que le théâtre est un moyen formidable d'expression resteront le temps fort de cette soirée. L'interprétation de "Coup de soleil" de Van Derberg était de qualité.

L'atelier théâtre, reconduit cette année à l'école, devrait permettre aux enfants de progresser et de se passionner encore plus pour le jeu des acteurs et tout ce qui tourne autour de la scène (décors, costumes, éclairages etc ...).

GYMNASTIQUE : UN GROUPE QUI PERDURE

Une douzaine de pratiquants se réunissent régulièrement le lundi de 17 heures 30 à 18 heures 30 à la salle de la colonie d'Elbeuf pour des séances de gymnastique d'entretien. C'est grâce à Denise Chauvèreau qui, quelque temps après son arrivée à Graye, s'est proposée spontanément pour créer cette activité que le groupe s'est constitué. Nous remercions particulièrement cette animatrice pour son dévouement car elle assure les cours bénévolement depuis près de trois ans.

N'hésitez pas à venir ! Pourvu que vous apportiez des chaussures, un tapis de sol et un bâton de gymnastique, vous serez toujours bien accueillis. Entretien sa forme, c'est important ! Pensez-y !

UN TOURNOI ESTIVAL DE VOLLEY-BALL À LA BRÈCHE DE LA VALETTE

Temps idéal le 17 août 1996 au matin pour pratiquer le volley-ball en bordure de mer. Filles et garçons de Graye, dont une forte représentation de la Valette, vacanciers du camping municipal ou des localités voisines se sont rencontrés dans une ambiance sympathique et décontractée. Les matches ne durent qu'une seule manche ; une équipe dont les membres se connaissent bien est donc avantagée dès le départ. La finale est remportée par l'équipe masculine de la Valette face à l'équipe de Banville. La remise des coupes aux six équipes engagées est accompagnée par la distribution de boissons fraîches à tous les participants.

Contrairement à l'habitude, le tournoi de football n'a pas eu lieu. L'hiver dernier, des travaux d'élargissement, d'aplanissement et de reprofilage du terrain de la Grange aux Dîmes ont été réalisés. Malheureusement l'herbe semée au printemps n'a pas résisté à la sécheresse de l'été et la "Pelouse" était impraticable.

LES ÉCHOS DU «CLUB DES TAMARIS»

Le club se réunit le premier et le troisième mercredis du mois au foyer rue de l'église. Il accueille toutes les personnes qui sont intéressées par des après-midi de rencontres et d'échanges.

Quelques activités importantes ont ponctué l'année 1996 comme en février un repas publicitaire qui, malgré la neige, a réuni 28 personnes. Le temps fort a été l'expo-vente qui a eu lieu le 6 octobre et dont le bénéfice sert à financer les activités du club, les goûters, le repas de Noël des membres du club notamment.

Pour l'année 1997, il est prévu un autre repas publicitaire en mars, ouvert à tous.

Toutes les idées d'animation sont les bienvenues. Et encore un grand merci à tous ceux qui aident le club par leurs travaux, le temps qu'ils donnent et leur participation à l'expo-vente et aux différentes activités.

LE VOYAGE COMMUNAL

6 heures du matin, dimanche 7 juillet, 54 personnes se retrouvent face à la mairie pour le voyage annuel qui, cette fois-ci, les conduira vers la Bretagne. Sur la route, le temps incertain se gâte et c'est sous des trombes d'eau que le groupe arrive à Saint-Malô. Heureusement, la pluie s'arrête et la visite de la cité corsaire commence, une histoire retracée par notre guide tout en longeant les remparts dominant la mer. Ensuite, le car prend la direction de Dinan pour un déjeuner fort apprécié de tous. Puis les voyageurs se rendent à l'embarcadere pour descendre la Rance en vedette jusqu'à Saint-Malô : 3 heures de voyage sur l'eau, sous un merveilleux soleil.

Les paysages défilent et, au hasard d'un méandre, les passagers découvrent de charmants manoirs nichés au milieu de la verdure ou des huttes de pêcheurs sur pilotis. Après le passage des écluses et du barrage de la Rance, le groupe retrouve la terre ferme. Une petite pose à Saint-Malô, et les touristes d'un jour reprennent la route de Graye, ravis de cette bonne journée de détente.

LE REPAS DES ANCIENS

Comme chaque année, le repas offert par la commune aux personnes âgées de plus de 65 ans a réuni en une sympathique assemblée plus de 40 convives - troisième âge et conseillers municipaux - dans la grande salle du château de Vaux. Les cuisinières bénévoles s'étaient surpassées (ah ! ce filet de boeuf aux endives braisées et pommes cuites au four avec des aïelles ...) et les chanteurs et conteurs ont occupé agréablement l'après-midi.

COMITÉ DES FÊTES

Compte tenu des vacances personnelles des uns ou de l'état de santé des autres, la saison estivale fut en 1996 surtout soutenue en août.

Le 4 août, la foire aux greniers devenue désormais classique en début de mois a connu son succès habituel. Sur 47 demandes inscrites, il y a eu 40 participations effectives, dont 16 personnes de Graye ou ayant des attaches avec notre village. C'est une progression modeste mais continue (+3, dont 2 locaux) par rapport à 1995. Le temps était serein (ce n'est pas toujours le cas !), et curieux et acheteurs, à la recherche de l'objet insolite, sont passés dans une ambiance conviviale de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Le 24 août, la retraite aux flambeaux, animée pour la première fois par l'Union musicale d'Ifs, a parcouru quelques rues de Graye en entraînant une foule sympa, à l'aller comme au retour, vers l'avenue du Général de Gaulle pour voir le feu d'artifice. Bien des gens venus en voisins sont déjà sur place. Quelques instants sont nécessaires pour débrider les protections placées à cause d'un fort vent avec menace de pluie. Puis un bon feu complété de quelques fusées et tableaux spécialement choisis éclate, bientôt suivi du bouquet final.

Tiré par les membres du bureau du comité des fêtes, ce feu a marqué comme il convient les 50 ans de "l'Union de Graye-sur-Mer, fondée officiellement le 21 janvier 1946 au lendemain de la seconde guerre mondiale par Robert Gauvin, à l'époque instituteur et secrétaire de mairie.

Tout dernièrement, au cours du mois de décembre, nous avons déploré la disparition brutale de Michel Alexandre qui fut en son temps un pilier du comité des fêtes ; il avait notamment été appelé à le représenter en 1982 à Bernières dans une compétition Intervilles où il avait remporté brillamment la coupe FR 3 disputée entre cinq communes et associations.

DEPUIS JANVIER 1995...

Naissances :

Maryline Lemanissier
Marvyn Gautier
Edwin Le Bret
Elsa Marmontel
Eloise Heuzé
Théo Lemonnier-Pucel

Mariages :

Frédéric Gourdon & Fabienne Altenweg
David Genin & Nadège Le Belhomme
Olivier André & Patricia Vrad
Denis Guilbert & Hafsa Sehil
Fred Duforestel & Micheline Barbagelata
Yann Lisy & Marie-Astrid Letondot
Pascal Desvages & Isabelle Postel
Daniel Jaffry & Françoise Noblot ;
Diego Baeza & Ludovique Dubourg
Laurent Boutinaud & Claire Vachet

Décès :

Marcel Fourré
Madeleine Lahaye
Louise Letellier
Emile Lorren,
Bernard Hubner
Marie Jean
Fernande Tacchi
Lucien Géant
Michel Alexandre.

Renseignements pratiques

Ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères a lieu :

- du 15 septembre au 15 juin
chaque samedi matin
à partir de 5 H 30
- du 15 juin au 15 septembre
chaque mercredi & chaque samedi matin
à partir de 6 H 45

L'enlèvement des objets encombrants a lieu sept fois dans l'année, le matin du dernier samedi des mois de février, avril, juin, juillet, août, octobre et décembre.

Les verres doivent être déposés dans les conteneurs spéciaux situés près de l'église et dans le bas de la résidence de la Valette.

Responsable de la publication : M.Grimaux
Impression : Imp. Bernard - Le Molay-Littry

LUCIEN GÉANT

1898 - 1996

Lucien GEANT était une figure emblématique de la commune.

Né en 1898, il a été l'un des premiers estivants de Graye au début du siècle avant de se retirer complètement parmi nous en 1964.

Il a pris part avec éclat aux combats de la première et de la seconde guerre mondiale. Chevalier de la Légion d'Honneur et titulaire d'autres distinctions militaires, il honorait de sa présence l'ensemble des manifestations patriotiques nationales ou franco-alliées ; il avait notamment commandé la cérémonie des couleurs lors de l'inauguration de la Croix de Lorraine en présence de l'Amiral de Gaulle le 16 juin 1990 et il était encore présent devant le Monument aux Morts lors de la cérémonie locale le 11 novembre dernier.

Il était également le plus ancien joueur honoraire du stade Malherbe de Caen et pouvait faire état de nombreuses autres marques de notoriété dans ce département.

Beaucoup d'habitants de Graye ont suivi avec une profonde émotion ses obsèques qui se sont déroulées dans une grande sobriété le 30 novembre 1996.

Nous exprimons toute notre sympathie à Madame Géant et nous aurons à cœur de l'entourer de notre amitié.

DOUGLAS RIPPON

La silhouette de Douglas RIPPON, Vétéran britannique de la seconde guerre mondiale, était familière à beaucoup d'entre nous.

Douglas RIPPON était arrivé à Graye au moment du Débarquement avec la 927ème Compagnie des Royal Engineers spécialisée dans les opérations portuaires et assimilées. Il devait séjourner dans notre village jusqu'en janvier 1945. Il a noué des liens d'amitié avec les habitants de Graye et fut sans doute le premier à revenir chaque année en France dans les années cinquante, pèlerinage qu'il devait accomplir pendant plus de 40 ans.

Il connaissait de nombreuses familles de Graye et suivait avec beaucoup d'intérêt les événements qui les concernaient. Fait citoyen d'honneur de la commune en 1980 en hommage à sa fidélité, il était très attaché à cette distinction.

Il nous a quittés brutalement au printemps dernier. Notre commune était représentée à ses obsèques le 19 avril 1996.

numéros de téléphone utiles

MAIRIE : 02 31 37 90 59 ou 02 31 37 98 37

GENDARMERIE DE COURSEULLES : 02 31 37 95 50

POMPIERS : 18

EAU : 02 31 97 30 22

ASSAINISSEMENT : 02 31 83 03 58

EDF : 02 31 92 01 77

GDF : 02 31 92 28 09